



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2026-18  
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER  
VISITE DU PRÉSIDENT DU CD 34  
MESQUIDA Kléber**

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;**

**VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;**

**VU le code de la route ;**

**VU le Code de la voirie routière ;**

**VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;**

**CONSIDÉRANT la visite officielle du Président du Conseil Départemental de l'Hérault prévue le jeudi 15 janvier 2026 en présence de Monsieur le Maire,**

**CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement ;**

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit le jeudi 15 janvier 2026 de 08h00 à 12h30,

- 2 places de stationnement face au N°16 rue du Marché.
- 2 places de stationnement devant le N°9 rue Doyen René Gosse (l'espace la Filandière).

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques de la Commune.

**Article 3 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 : Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 janvier 2026.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

